

**OBJET**

Invitation d'équipes artistiques s'inscrivant dans des réseaux spécifiques nationaux ou internationaux, pour un séjour de recherche et de création pluridisciplinaire.

**CONTEXTE**

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, porteur du dispositif *Onde(s) de choc*, est un établissement public ayant pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de participer à la médiation du patrimoine, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

Dans ce cadre et à travers ce dispositif, l'Agence culturelle, dans le contexte actuel de la création, affirme son intérêt pour des œuvres peu présentées dans le département.

**OBJECTIF DU PROGRAMME**

Le dispositif *Onde(s) de choc*, soutient les phases expérimentales des projets de créations pluridisciplinaires et en accompagne la diffusion auprès de ses partenaires et des différents publics par une restitution publique.

**CONDITIONS D'ACCUEIL****Lieu**

Espace culturel François Mitterrand à Périgueux : salle d'exposition (« White cube » de 120 m<sup>2</sup> pour une hauteur de 3,40 m sous plafond) et conformément à la réglementation en vigueur et des horaires d'ouverture du lieu (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00) hors temps de restitution.

**Période**

Deux semaines d'accueil sur le site en janvier ou février 2014.

**Déroulement**

Deux semaines de travail de recherche pour expérimenter le projet de création pluridisciplinaire et une restitution publique à l'issue du séjour.

**Conditions financières**

Chaque équipe artistique percevra la somme forfaitaire de 7 000,00 € par séjour (transport, hébergement et repas compris).

**Communication**

L'agence culturelle présentera le programme dans ses supports de communication traditionnels (plaquette annuelle et trimestriel, news letter, site internet).

Par ailleurs, l'Agence mobilisera ses relais de communication départementaux, régionaux et nationaux.

**MEDIATION**

Dans le cadre d'éventuel(s) projet(s) d'Education artistique et culturelle, l'équipe artistique pourra animer des ateliers pour des élèves de lycées. L'équipe artistique sera alors rémunérée en plus du budget alloué à la résidence et la durée de la résidence pourra s'allonger.

## SELECTION

### Critères d'éligibilité

- Etre assujéti ou affilié à la Maison des Artistes ou l'Agessa ou aux différentes caisses du spectacle vivant (URSSAF, Pôle Emploi, Audiens, Congés spectacles...),
- Pouvoir témoigner d'une inscription (résidence, diffusion,...) dans les réseaux spécifiques nationaux ou internationaux de la création contemporaine.

### Dépôt des candidatures et sélection des dossiers

Chaque équipe artistique déposera un dossier de candidature **au plus tard le 15 avril 2013** et devra être composé de :

- une présentation de chaque artiste, avec CV, visuels ou extraits de vidéos, et présentation de leur démarche,
- une note d'intention du projet précisant les pistes de recherche que l'équipe souhaite développer dans le cadre de ce dispositif,
- une fiche comportant les besoins techniques (matériel et humain),
- la période envisagée de présence sur le site (janvier ou février).

Une pré-sélection sera établie sur dossier puis la sélection définitive se fera par le comité de suivi du projet.

**Ce dossier sera adressé par mail ou par courrier, avant le 15 avril 2013, à :**

Anne-Marie Gros, responsable pôle création/diffusion  
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord  
Espace culturel François Mitterrand  
2, place Hoche - 24000 Périgueux

## RENSEIGNEMENTS

05 53 06 40 14

am.gros@cultureordogne.fr

www.cultureordogne.fr